



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATIONS RELATIVES AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 et 27 JUIN 2021

Arras, le 18 juin 2021

Les élections régionales et départementales se déroulent les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Distribution de la propagande électorale

Les enveloppes de propagande destinées aux électeurs, qui contiennent des bulletins de vote et les professions de foi des candidats, sont en cours de distribution par un prestataire.

Cette distribution sera faite jusqu'aux samedis 19 et 26 juin 2021 à 18h, veille des scrutins.

Dépôt de candidature en vue du second tour (élection départementale)

Pour qu'un binôme puisse se présenter au second tour, il doit avoir obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton. Si un seul binôme remplit cette condition, le binôme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucune binôme ne remplit cette condition, seuls les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour, la composition du binôme doit être identique à celle du premier tour.

Pour le second tour, une nouvelle déclaration de candidature est à produire (formulaires de candidatures CERFA).

Ces candidatures seront déposées en préfecture du Pas-de-Calais **uniquement** le lundi 21 juin 2021 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)